

# Protéger notre système électoral contre les activités criminelles

Présentation au ERRE : Comité spécial sur la réforme électorale

Susan Watson

Guelph (Ontario)

7 octobre 2016

**Résumé :** Compte tenu que l'enquête sur les appels automatisés frauduleux lors des élections de 2008 et de 2011 n'a pas été concluante, nous devons concevoir notre système électoral de manière à le préserver des manipulations relatives aux petits écarts de vote qui étaient à la base de ces crimes. Nous pouvons y arriver en choisissant un mode de représentation proportionnelle pour notre système électoral.

À Guelph, l'affaire des appels automatisés a mis en œuvre la panoplie d'outils du crime organisé : téléphones cellulaires jetables, serveurs mandataires, cartes de crédit prépayées, faux noms et fausses adresses de courriel. Le fait qu'Élections Canada n'ait pas pu mettre au jour ce système frauduleux sophistiqué et prémédité indique que nous sommes à des années-lumière de pouvoir garantir la sécurité et l'inviolabilité du vote en ligne.

## **Tactiques de suppression du vote dans la circonscription de Saanich—Gulf Islands, en 2008 :**

Les élections fédérales de 2008 et de 2011 ont donné lieu à des atteintes sans précédent à l'intégrité de notre système électoral.

En 2008, à Saanich—Gulf Islands, un message téléphonique automatisé a été envoyé la veille de l'élection fédérale, afin d'encourager la population à voter pour Julian West, un candidat du NPD qui s'était retiré de la course, mais dont le nom apparaissait toujours sur le bulletin de vote. Le numéro de téléphone falsifié laissait croire que l'appel provenait du président de l'association de la circonscription du NPD de l'époque, Bill Graham.

Malgré les rapports exhaustifs et les affidavits présentés à Élections Canada et à la Gendarmerie royale du Canada (GRC), les fraudeurs n'ont jamais été arrêtés ni accusés. En dépit des récentes allégations faites sous serment par le sénateur Mike Duffy, affirmant que le bureau central du Parti conservateur a participé à cette fraude, le commissaire d'Élections Canada, Yves Côté a refusé de rouvrir l'enquête.

<http://www.cbc.ca/news/politics/mike-duffy-conservatives-mp-win-robocalls-vancouver-1.3360120>

<http://theyee.ca/News/2016/09/08/Duffy-Election-Fraud-Allegations/>

Les détails de la fraude de Saanich—Gulf Islands ont été rapportés dans un article du *Globe and Mail* rédigé par le journaliste Lawrence Martin, intitulé « The Curious Case of Saanish-Gulf-Islands » (Le curieux cas de Saanich-Gulf Islands).

<http://www.theglobeandmail.com/news/politics/the-curious-case-of-saanich-gulf-islands/article550187/>

L'affaire des appels automatisés frauduleux de 2008 est généralement considérée comme le « point zéro » ayant mené à l'attaque nationale qui a eu lieu moins de trois ans plus tard.

## **Suppression de votes en 2011 :**

L'élection fédérale de 2011 a été marquée par un nombre sans précédent d'activités de suppression de votes, réparties dans 261 circonscriptions canadiennes. Les résultats d'une enquête compilés par le professeur émérite Michael Keefer, de l'Université de Guelph, font état de plus de 1,1 million de communications trompeuses et d'appels de harcèlement.

<http://rabble.ca/blogs/bloggers/mkeefef/2015/09/dimensions-2011-voter-suppression-fraud>

Le juge Mosley de la Cour fédérale a conclu que la suppression de votes s'est produite dans les circonscriptions du Yukon, de l'Île de Vancouver-Nord, de Saskatoon—Rosetown—Biggar, d'Elmwood—Transcona, de Winnipeg-Centre-Sud et de Nipissing—Timiskaming.

<https://www.canlii.org/fr/ca/cfpi/doc/2013/2013cf525/2013cf525.html>

[244] *J'estime qu'on a établi que des appels trompeurs quant à l'emplacement de bureaux de scrutin ont été faits à des électeurs de circonscriptions partout au pays, y compris les circonscriptions ici en cause, et que l'objet de ces appels était de supprimer le vote d'électeurs qui avaient, lors d'appels antérieurs d'identification, mentionné pour qui ils entendaient voter.*

Au paragraphe [241] de sa décision sur l'affaire *McEwing c. Canada*, le juge Mosley écrit : [TRADUCTION] *Le but était de cibler les « circonscriptions girouettes » telles que les six qui font l'objet de ces procédures, car la marge des votes assurant la victoire dans ces circonscriptions s'annonçait faible.*

Le juge Mosley a ajouté au paragraphe [253] : [TRADUCTION] *Les Canadiens ont confiance en l'intégrité de notre processus électoral. Le caractère sacré du vote dans ce pays se reflète dans les demandes fréquentes que le Canada reçoit pour fournir des observateurs indépendants chargés de superviser des élections à l'étranger. Il peut y avoir eu des cas isolés d'inconduite électorale dans le passé, mais, comme mentionné précédemment, les incidents liés à la suppression de votes de même nature que ceux qui sont décrits dans les présents motifs ne sont pas survenus dans ce pays avant la tenue de la 41e élection générale. Par conséquent, je ne doute pas que la confiance qu'éprouvent à juste titre les Canadiens a été ébranlée par les révélations sur les activités frauduleuses à grande échelle émanant des rapports d'enquête du commissaire et des plaintes transmises à Élections Canada.*

Au paragraphe [245], le juge Mosley nomme la base de données des Conservateurs comme étant la source d'information à la base des appels : [TRADUCTION] *J'estime toutefois que la source la plus probable des renseignements utilisés pour procéder aux appels trompeurs était la base de données du système de gestion de l'information sur les Conservateurs (SGIC) tenue et contrôlée par le Parti conservateur du Canada (PCC), et qu'une ou des personnes actuellement inconnues à cette Cour ont accédé à cette base de données à cette fin. Il n'existe aucun élément probant indiquant que l'utilisation de*

*la base de données du SGIC de cette manière a été approuvée ou condamnée par le PCC. Des éléments probants font plutôt état des efforts élaborés déployés pour empêcher l'identification de ceux qui ont accédé à la base de données et qui ont planifié l'envoi des appels.*

Les personnes qui ont accédé à la base de données des Conservateurs dans les six circonscriptions faisant l'objet de procédures dans l'affaire McEwing c. Canada n'ont jamais été identifiées ni arrêtées. De même, à Guelph, il a été établi que Michael Sona n'a jamais eu recours à la base de données du SGIC. Cependant, la liste qui a été téléversée dans RackNine correspondait exactement à la liste des personnes qui ne sont pas des sympathisants dans la base de données du SGIC. Bien que le juge Hearn ait conclu que les éléments probants présentés en cour établissaient que Michael Sona n'avait pas agi seul, l'enquête a été fermée sans que l'affaire ait été tirée au clair.

### **Protection par la représentation proportionnelle :**

Aucun système électoral ne peut être complètement à l'abri d'activités criminelles préméditées, mais je crois que l'adoption d'un mode de représentation proportionnelle aiderait à atténuer les répercussions de ce type de suppression de votes. Bien qu'un siège remporté dans une circonscription puisse faire l'objet de manipulations relatives aux petits écarts de vote, une représentation proportionnelle en réduirait l'impact sur le résultat final.

Dans un article en ligne paru peu après l'élection de 2011, deux auteurs affirment que l'écart entre une minorité conservatrice et une majorité conservatrice en 2011 tenait à 6 201 voix individuelles dans des circonscriptions girouettes clés.

<http://rabble.ca/news/2011/05/tallying-conservative-win-14-ridings-6201-reasons-be-frustrated>

### **Mise en garde sur le vote en ligne :**

Compte tenu des activités frauduleuses troublantes qui ont été dévoilées à Guelph et des éléments du crime qui demeurent inconnus, je suis complètement contre le vote en ligne. Des serveurs mandataires ont été utilisés pour empêcher l'identification des ordinateurs transmettant des données à RackNine, à l'entreprise de téléphonie cellulaire et à PayPal. Les personnes impliquées dans la fraude ont utilisé des faux noms et de fausses adresses de courriel. Nous savons maintenant qu'il existait un groupe de personnes prêtes à pervertir notre processus démocratique et à truquer les résultats d'au moins deux élections. Élections Canada ne disposait pas des ressources, ou peut-être pas de l'expertise nécessaire pour résoudre ces fraudes. Nous devons protéger la sécurité et l'intégrité de notre système électoral en continuant à utiliser des bulletins de vote en papier.